

Extrait du Portail de la Liturgie Catholique

<http://www.liturgiecatholique.fr>

« L'Église ne revient pas en arrière »

- Grands dossiers - La Messe - Pour approfondir -



Date de mise en ligne : lundi 24 septembre 2007

Le 7 juillet, le pape Benoît XVI a publié un motu proprio sur l'usage de la liturgie romaine antérieure à la réforme de 1970, accompagné d'une lettre aux évêques pour mieux expliquer le sens de son texte. Mgr Robert Le Gall, archevêque de Toulouse et président de la Commission épiscopale de la liturgie et de la pastorale sacramentelle, nous explique le contenu et les enjeux de ce motu proprio.

[Catholiques en France](#) : Pourquoi Benoît XVI a-t-il souhaité aller plus loin que le cadre donné par Jean Paul II en 1988 dans le motu proprio « Ecclesia Dei » ?

Mgr Robert Le Gall :

C'est un choix du Saint-Père puisque le motu proprio est par essence une décision personnelle du pape. Il l'a fait en connaissance de cause, après avoir longuement réfléchi, consulté et prié, comme il le dit dans sa lettre d'accompagnement envoyée aux évêques. Cette décision s'explique avant tout par son souci de l'unité de l'Église. Benoît XVI a le sentiment que le motu proprio de 1988 n'a pas été suffisamment vécu, encore que beaucoup de choses ont été réalisées en ce sens. Notre devoir d'évêque est de comprendre ce que veut le Saint-Père et d'aller dans le sens qu'il souhaite, en particulier moi-même qui viens de lui faire promesse de fidélité et d'obéissance en recevant le pallium le 29 juin.

Qu'est-ce que ce motu proprio va changer concrètement ?

Ce texte rend plus facile l'accès aux anciens rituels pour les fidèles qui y sont attachés. Cela étant, comme le souligne le Saint-Père, l'usage de l'ancien missel suppose un minimum de formation liturgique et un accès à la langue latine, et ni l'un ni l'autre ne sont actuellement fréquents. J'insiste surtout sur le fait qu'il ne s'agit absolument pas d'un retour au latin, ni à l'ancienne liturgie. Le missel romain promulgué par Paul VI reste, bien sûr, l'expression ordinaire de la liturgie de l'Église catholique de rite latin. Le missel romain promulgué par saint Pie V et réédité par le bienheureux Jean XXIII en est l'expression extraordinaire.

Ce motu proprio peut-il être perçu comme une remise en cause du concile Vatican II, et singulièrement de l'autorité de l'évêque ?

L'autorité du Concile n'est aucunement remise en question dans ce texte. Nous sommes surtout invités à aller en profondeur dans le sens de la réforme liturgique et à la pratiquer. C'est d'ailleurs ce à quoi s'emploient le Service national de la pastorale liturgique et sacramentelle et l'Institut supérieur de liturgie. En outre, ce texte a une autorité importante, mais moindre que celle de l'exhortation apostolique sur l'Eucharistie parue en début d'année et de la dernière lettre apostolique de Jean Paul II « Reste avec nous, Seigneur ». Il faut replacer ce motu proprio en continuité avec ces textes. L'Église ne revient pas en arrière, elle est attentive à un certain nombre de fidèles qui, pour des raisons diverses, ont été blessés et parfois pour des raisons vraies dans leur sensibilité religieuse. De même, l'autorité de l'évêque n'est évidemment pas remise en cause. Le Pape rappelle explicitement dans sa lettre que l'évêque assure le gouvernement de son diocèse.

Ce texte peut-il être source d'enrichissements mutuels ?

Il peut y avoir un certain enrichissement, à condition que l'on n'aille pas dans le sens de nos errements français qui opposent parfois beaucoup plus qu'ils ne rassemblent. Le Pape nous invite, comme le Concile d'ailleurs, à mettre davantage en avant dans nos célébrations des moments de silence sacrés, mais aussi certains gestes de respect,

comme l'agenouillement. Ce n'est pas toujours le cas, et Benoît XVI estime qu'il y a encore des abus. En revanche, une messe comme celle célébrée à Saint-Pierre de Rome lors de la remise du pallium était merveilleuse de solennité et de simplicité ; c'est vraiment ainsi que la liturgie doit être : à la fois noble et sobre. En ce qui concerne les messes célébrées selon l'ancien rituel, le Saint-Père indique que les lectures peuvent être proclamées en langue vernaculaire et il ouvre la porte à une plus grande utilisation du lectionnaire de la réforme liturgique de 1970.

Propos recueillis par David Moussu pour *Catholiques en France*

[Catholiques en France](#) est la revue mensuelle de la Conférence des évêques de France. Elle a pour vocation de faire connaître l'actualité et la vie de l'Église catholique en France ainsi que d'apporter un éclairage sur les textes officiels et les travaux de la Conférence des évêques.